

Le lundi premier mars deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'IRAIS se sont réunis à la salle des fêtes, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 22 février 2021, par voie électronique.

Présents : Madame MARSAULT Hélène, Monsieur CHEVALLIER Jérémy, Mesdames DESCHAMPS Pauline, THIOLLET Maryline, Messieurs CHEVALIER Jean-Robert, PICARAT David, MILLASSEAU Jean-Michel, Mesdames BAUDON Brigitte, CHABOSSEAU Laurence, CHEVALLIER MILLON Anaïs et Monsieur INGRAND Hervé.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Madame CHABOSSEAU Laurence

Ordre du jour :

- ◆ Environnement :
 - * Avis du Conseil Municipal sur la nouvelle proposition de la S.A.S. Ferme Éolienne d'IRAIS
- ◆ Vœux et motion :
 - * Avis du Conseil Municipal sur la fermeture de la Trésorerie d'AIRVAULT
- ◆ Personnel :
 - * Avis du Conseil Municipal sur la modification des plafonds du R.I.F.S.E.E.P.
- ◆ Politique de la ville :
 - * Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- ◆ Contribution budgétaire :
 - * Participation mensuelle au S.I.V.U. R.P.I. Les 5 Villages de janvier à avril 2021
- ◆ Questions diverses

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 18 janvier 2021 : Néant.

ENVIRONNEMENT (8.8)

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA NOUVELLE PROPOSITION DE LA S.A.S. FERME ÉOLIENNE D'IRAIS

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la S.A.S. FERME ÉOLIENNE D'IRAIS a fait une nouvelle proposition concernant le projet d'exploitation d'un parc éolien sur les Communes d'IRAIS et AVAILLES-THOUARSAIS.

Madame Le Maire donne lecture du courrier en date du 23 février 2021 de ladite société et du rapport du commissaire enquêteur en date du 23 décembre 2020 suite à l'enquête publique.

Monsieur CHEVALLIER Jérémy, Mesdames DESCHAMPS Pauline, BAUDON Brigitte et CHEVALLIER MILLON Anaïs, élus présents au Conseil Municipal et directement impactés, sont sortis de la salle et ainsi ne prennent pas part au débat, ni au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable, à l'unanimité, et précise que le rapport du commissaire enquêteur conclue à un avis favorable avec réserve qu'un plan de bridage limite constamment à 90% les risques de

collision des chiroptères. De ce fait, il est précisé qu'il est impératif que lors de l'aménagement et la déconstruction du site, les mesures prévues pour la protection de la faune et de la flore soient respectées.

Délibération n° D2021-005

VŒUX ET MOTION (9.4)

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA FERMETURE DE LA TRÉSORERIE D'AIRVAULT

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la trésorerie d'AIRVAULT va fermer définitivement et fusionner avec celle de THOUARS au 1^{er} septembre 2021.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre position sur la fermeture de la trésorerie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, contre la fermeture de la Trésorerie d'AIRVAULT.

Délibération n° D2021-006

PERSONNEL (4.1)

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DU R.I.F.S.E.E.P. (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

1/ Madame Le Maire explique que suite au recrutement de la secrétaire de Mairie en octobre 2020, il y avait lieu de modifier le régime indemnitaire de l'agent, en supprimant le groupe de fonction de l'attaché territorial et en ajoutant son groupe (adjoint administratif principal de 1^{ère} classe).

La demande auprès du Comité Technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres a été rejetée lors du Comité Technique du 16 décembre 2020. Les membres du Collège Employeur ont émis un avis favorable à l'unanimité et ceux du collège personnel, un avis défavorable, car ils désapprouvaient la condition d'ancienneté de 1 an requise par les stagiaires pour bénéficier du R.I.F.S.E.E.P. (articles 1 et 2).

Après avoir émis un deuxième avis défavorable de la part du collège personnel du Comité Technique Extraordinaire du 26 janvier 2021, les membres du Conseil Municipal doivent émettre, à leur tour, un avis sur la modification du R.I.F.S.E.E.P. et sur celui du Comité Technique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de refuser l'avis défavorable du Centre de Gestion des Deux-Sèvres et de modifier le R.I.F.S.E.E.P. concernant le régime indemnitaire du nouvel agent.

Délibération n° D2021-007

2/ Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la nouvelle augmentation de l'agent technique, il convient d'augmenter le plafond de sa prime fixe annuelle, à hauteur de 1 800,00 € (au lieu de 1 500,00 €), pour faciliter la démarche administrative concernant la prise de décision d'une éventuelle revalorisation de son I.F.S.E.

La demande auprès du Comité Technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres a été rejetée lors du Comité Technique du 16 décembre 2020. Les membres du Collège Employeur ont émis un avis favorable à l'unanimité et ceux du collège personnel, un avis défavorable, car ils désapprouvaient la condition d'ancienneté de 1 an requise par les stagiaires pour bénéficier du R.I.F.S.E.E.P. (articles 1 et 2).

Après avoir émis un deuxième avis défavorable de la part du collège personnel du Comité Technique Extraordinaire du 26 janvier 2021, les membres du Conseil Municipal doivent émettre, à leur tour, un avis sur la modification du R.I.F.S.E.E.P. et sur celui du Comité Technique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de refuser l'avis défavorable du Centre de Gestion des Deux-Sèvres et de modifier le plafond de la prime fixe annuelle, à hauteur de 1 800,00 €, pour l'agent technique.

Délibération n° D2021-008

POLITIQUE DE LA VILLE (8.5)

ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 18 janvier 2021, il avait été décidé de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, en questions diverses.

Madame Le Maire informe qu'il convient de délibérer sur ladite adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Délibération n° D2021-009

CONTRIBUTION BUDGÉTAIRE (7.6)

PARTICIPATION MENSUELLE DE JANVIER A AVRIL 2021 AU S.I.V.U. R.P.I. LES 5 VILLAGES

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la participation mensuelle de janvier à avril 2021 de la Commune au S.I.V.U. R.P.I. Les 5 Villages, en reprenant le montant défini sur la délibération D2020-042 en date du 19 octobre 2020, à savoir 3 595,53 € par mois.

Madame Le Maire précise qu'il y aura régularisation de mai à décembre 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reprendre le montant défini sur la délibération D2020-042 en date du 19 octobre 2020, d'un montant de 3 595,53 € mensuel et de préciser qu'il y aura régularisation de mai à décembre 2021.

Délibération n° D2021-010

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a mis en place un contrat d'accompagnement de proximité, appelé CAP RELANCE 2021. Ce contrat consiste à une dotation pour l'année 2021, d'un montant de 7 000,00 €, relative aux travaux de construction, extension ou réhabilitation des bâtiments, de mise aux normes (PMR et énergétiques) et de défense incendie. Cette dotation est équivalente à un sixième des dotations affectées au cours de la période 2014-2020, actualisée sur la base de la population 2019.

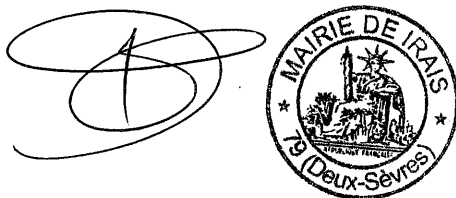
Découverte du plan d'aménagement du quai de bus : phase 2.

Le prochain conseil municipal est prévu le 29 mars 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Hélène MARSAULT

Le Secrétaire,
Laurence CHABOSSEAU




A handwritten signature in black ink, likely belonging to Laurence Chabosseau, the secretary.

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance
(Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

N° de la délibération	Objet	Classement matière
D2021-005	Avis du Conseil Municipal sur la nouvelle proposition de la S.A.S. FERME ÉOLIENNE D'IRAIS	8.8
D2021-006	Avis du Conseil Municipal sur la fermeture de la Trésorerie d'AIRVAULT	9.4
D2021-007	Avis du Conseil Municipal sur la modification du R.I.F.S.E.E.P. (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujÉtions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)	4.1
D2021-008	Avis du Conseil Municipal sur la modification du R.I.F.S.E.E.P. (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujÉtions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)	4.1
D2021-009	Adhésion à la FONDATION DU PATRIMOINE	8.5
D2021-010	Participation mensuelle de janvier à avril 2021 au S.I.V.U. R.P.I. LES 5 VILLAGES	7.6

Suit le tableau des signatures des membres présents à la séance

MARSAULT Hélène	CHEVALLIER Jérémy	DESCHAMPS Pauline	THIOLLET Maryline
CHEVALIER Jean- Robert	PICARAT David	MILLASSEAU Jean-Michel	BAUDON Brigitte
CHABOSSEAU Laurence 	CHEVALLIER MILLON Anaïs	INGRAND Hervé	